

Compte rendu de séance

Séance du 7 Juillet 2023

L'an 2023 et le 7 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de M. de DREUZY Philippe, Maire.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,

Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,

MM. : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration :

M. DELIGNY Frédéric à M. FOUCAULT Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

A été nommé secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de Fonds de Concours CCPS 2023 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2 - 2023-24

Nomination des référents déontologues - 2023-25

A l'invitation de Monsieur le Maire, M. Jean-Paul ROCHE, Président de la CCPS est venu présenter le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et faire un point d'avancement sur le zonage du PLUi.

Puis la séance se continue avec l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023.

Demande de Fonds de Concours CCPS 2023 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2 (réf : 2023-24)

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2.

Le coût prévisionnel de l'opération sera donc financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel du projet		Plan de financement	
Maitrise d'œuvre :	10 000 €HT	DSIL/DETR (29,9%) :	90 000 €HT
Travaux :	291 500 €HT	Département (29,9%) :	90 000 €HT
TOTAL	301 500 €HT	Fonds de concours CCPS (5%) :	15 000 €HT
		Commune (35,2%) :	106 500 €HT
		TOTAL :	301 500 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination des référents déontologues (réf : 2023-25)

Vu l'instauration d'une charte "de l'élu local" en 2015, intégrée dans le CGCT à l'article L.1111-1-1, les élus locaux sont tenus de respecter des principes déontologiques.

Vu l'article 3 de cette charte qui prévoit notamment que "l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote".

Vu la complexité de la notion de prise illégale d'intérêt, et afin de prévenir les risques juridiques en la matière, le législateur a souhaité introduire dans la loi du 21 février 2022 la fonction de référent déontologue. Cette loi a ainsi modifié la charte de l'élu local en y ajoutant la phrase : " Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte."

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 ainsi que l'arrêté d'application du même jour, précisent les dispositions relatives à ce référent déontologue. Il doit être désigné par délibération, au plus tard le 1er juin 2023, à l'échelle des communes ou à celle de l'intercommunalité. Cette délibération doit notamment mentionner la durée de son mandat, les modalités de sa saisine, les moyens matériels mis à sa disposition et éventuellement les conditions de sa rémunération.

Considérant toutefois que par courrier du 5 avril 2023, l'association des Maires de France demande au gouvernement un report à la fin de l'année de cette désignation dans l'attente de modalités plus précises sur celle-ci.

Considérant enfin qu'au regard de la taille de notre commune et de son nombre limité d'élus, il est souhaitable que la désignation du ou des référent(s) déontologue(s) se fasse au niveau de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** que le ou le(s) référent(s) déontologue(s) seront désignés au niveau de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour l'ensemble des élus des communes membres.
- **SOLLICITE** le report du délai de cette désignation à la fin de l'année, comme le demande l'association des Maires de France au gouvernement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le point 4 relatif à la convention d'offre de concours pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable et d'électricité entre la commune et la propriété Sainte Anne est annulé.

Questions diverses :

Station d'épuration

Monsieur le Maire informe que la DDT nous a indiqué que notre système d'assainissement est non conforme depuis au moins 3 ans car nous avons pris du retard dans le curage des bassins à cause du COVID.

Les bassins ont été curés fin 2022 et, malheureusement, beaucoup de roseaux ont été arrachés. Afin de pouvoir respecter les prescriptions de rejet et de rendre notre système conforme, M. Bouquin a demandé un devis pour replanter des roseaux au plus vite.

Pylône de téléphonie mobile

Monsieur le Maire indique aux conseillers que les travaux d'installation du nouveau pylône de téléphonie mobile ont débuté cette semaine.

Auberge des Cotrêts

Monsieur le Maire rappelle qu'il a transmis à tout le monde l'étude de marché pour l'Auberge des Cotrêts. La piste du bar restaurant est apparemment la plus intéressante et l'aménagement du site ne pourrait sans doute se faire que par tranches pour des raisons financières.

Epicerie

Monsieur le Maire informe les élus de changement de propriétaire du bail commercial de l'épicerie. La signature est prévue pour le 26 juillet 2023. Le repreneur ne prendra pas le logement pour l'instant.

Révision des tarifs Gîte, Camping et Salle Polyvalente

Monsieur le Maire demande à la Commission Vie Associative, Culture, Sports, Tourisme et Loisirs de bien vouloir étudier les différents tarifs du Gîte, Camping et Salle Polyvalente pour savoir si des augmentations sont nécessaires pour la saison 2024. Si nous souhaitons ouvrir à la location le gîte pour la saison 2024, il faut délibérer au plus vite s'il y a des nouveaux tarifs. Pour la Salle Polyvalente, il est demandé de fixer un tarif unique pour la location du week-end aux particuliers.

Pêche et Tir à l'Arc

Monsieur le Maire rappelle que ce week-end, 8 et 9 juillet 2023, est prévu à l'étang de Villechaume une pêche de nuit à la carpe et une initiation au tir à l'arc au camping le 8 juillet de 14h à 17h pour les enfants de 9 à 15 ans.

13 et 14 juillet 2023

Monsieur le Maire rappelle également le programme de la Fête Nationale 2023 :

- Retraite aux flambeaux le 13 juillet à 21h45
- Rassemblement sur le parking de la mairie le 14 juillet à 10h00

Et demande à tous les élus de bien vouloir se rendre disponible.

Arrêté de restriction sécheresse

Mme Elisabeth Collet demande si les communes de Souvigny et Chaon ont fait le nécessaire auprès de leurs administrés pour leur signaler que le Loiret était en restriction de crise pour l'eau sachant que le forage de Sennely alimente ces 2 communes.

Monsieur le Maire indique avoir contacté la DDT45 qui ne peut obliger la DDT41 à prendre cet arrêté car le Loir-et-Cher n'est pas en restriction. Il en a également informé les 2 maires concernés mais ne peut les obliger.

Mme Muriel Martin indique qu'un conseil du SIVOM a lieu lundi prochain, et que le sujet est à l'ordre du jour. M. Francis Garrido demande qu'à la suite de ce conseil et si les 2 communes ne prennent pas un arrêté municipal, qu'un courrier soit transmis au Préfet de Région afin de l'informer de la situation en lui demandant de prendre les mesures adéquates.

Date prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal est prévu le vendredi 29 septembre 2023 à 19h30 salle du conseil à la mairie.

Séance levée à: 21:40

En mairie, le 29 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
Philippe de DREUZY



